

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
9 – 2022 / N° 2**

SEANCE du 06 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention :
0
Date de la convocation : 28.11.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

Absents excusés: REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire

Objet : Acquisition d'un aspirateur pour l'école

Le bureau propose l'acquisition d'un aspirateur supplémentaire pour un besoin à l'école à la société PRODIM pour un montant de 220 € HT soit 264 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition d'un aspirateur pour l'école à la société PRODIM pour un montant de 220 € HT soit 264 € TTC.
- **DIT** que cette dépense est prévue au budget 2022 article 2188

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 08.12.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 09.12.2022
Et de la réception en Préfecture le 09.12.2022

Le Maire